
SESSION ANNUELLE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 1^{er} - 2 décembre 2006

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent document vient compléter la note relative aux informations pratiques distribuée aux délégués avec la lettre d'invitation datée du 20 juillet 2006.

Répartition des sièges dans la salle de réunion

Comme à l'accoutumée, il a été procédé à un tirage au sort des délégations participant à la session pour déterminer l'ordre des places dans l'espace alloué aux participants.

C'est le nom de la **Slovénie** qui a été tiré au sort et cette délégation parlementaire a donc été placée au premier rang à gauche, face à la tribune. Les autres délégations suivent dans l'ordre alphabétique anglais.

Le nombre de sièges alloués à chaque délégation dans la salle de réunion dépendra de l'effectif de chaque délégation et de la capacité d'accueil de la salle. L'espace réservé aux délégations d'observateurs se trouve derrière l'espace alloué aux délégations parlementaires.

Les places de chaque délégation parlementaire ainsi que celles des observateurs des organisations internationales seront marquées par des plaques par pays/organisation.

Débats

Comme l'indique la note d'informations pratiques, tous les débats auront lieu **en plénière** et tous les participants et observateurs jouiront **des mêmes droits de parole**. Pour que la session atteigne le but escompté et pour faciliter l'échange d'idées, le Comité de pilotage a pris les dispositions suivantes :

a) Pour aucun point de l'ordre du jour, il n'y aura pas de **liste d'orateurs établie à l'avance**. Les délégués qui souhaitent prendre la parole doivent indiquer à la présidence, au moyen des **formulaire d'inscription** prévus à cet effet, sur quel point précis ils veulent intervenir ou sur quel sujet ils veulent poser une question. Ces formulaires sont distribués dans la salle de réunion;

b) Le débat sera interactif; il n'y aura pas de discours officiel et les intervenants utiliseront les micros placés devant chaque siège. Tant les participants que les observateurs sont invités à participer au débat soit en faisant de brèves interventions, soit en posant des questions, et ils **devront s'abstenir de donner lecture de déclarations rédigées à l'avance**;

c) Sous réserve de toute autre disposition prise par le Président en fonction des circonstances, **les interventions ne doivent pas dépasser trois minutes**. Les délégués peuvent, toutefois, intervenir **à plusieurs reprises** sur chaque point de l'ordre du jour, en particulier pour réagir à d'autres interventions;

- d) Le Président donnera la parole aux délégués dans un **ordre propice à un véritable échange d'opinions**. En donnant la parole à un orateur, le Président annoncera l'orateur suivant;
- e) **Il n'y aura pas de comptes rendus officiels** des débats.

Projet de document final

L'avant-projet de document final sera élaboré par le Comité de pilotage lors de sa réunion qui se tiendra à huis clos dans la soirée du jeudi 30 novembre 2006. Cet avant-projet sera distribué à tous les délégués après le début des travaux de la session le lendemain dans la matinée.

Des **amendements** au texte de l'avant-projet pourront être déposés auprès du Secrétariat de la session par écrit avant **15 heures le vendredi 1^{er} décembre**. Le Comité de pilotage se réunira de nouveau dans la soirée du vendredi afin de tenir compte de ces amendements et préparer un texte révisé qui sera examiné par la Conférence lors de la séance de clôture le lendemain. Le débat sur le fond ne pourra pas être rouvert à cette séance. Les délégués n'examineront que l'avant-projet révisé de document final proposé par le Comité de pilotage ainsi que d'éventuels amendements au texte.

Documents

Les seuls documents officiels de la session seront son programme et son ordre du jour, l'avant-projet de document final, les documents de travail préparés par les rapporteurs, la liste des délégués et les notes d'information établies par le Secrétariat de la session.

Si des participants et observateurs souhaitent diffuser leurs propres documents et toute autre documentation se rapportant aux thèmes de la session, ils pourront utiliser une table prévue à cet effet, placée à proximité immédiate de la salle de réunion.

Liste des délégués

Une liste provisoire des délégués sera distribuée avec les pochettes d'information lors de l'inscription. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible d'établir une liste révisée sur place. La liste définitive sera disponible sur le site Web de l'Union interparlementaire (<http://www.ipu.org/splz-f/trade06.htm>) après la session. Pour en garantir l'exactitude, les participants et observateurs sont priés d'informer le service d'information et d'inscription de toute **correction** devant être apportée à la liste provisoire **au plus tard le vendredi 1^{er} décembre à 18 heures**.

Réception

Les participants et observateurs sont aimablement invités à une réception qui se tiendra à 18 h.45 le vendredi 1^{er} décembre dans la nouvelle Salle du Conseil **de l'OMC**. Les cartons d'invitation seront distribués lors de l'inscription.

Le bâtiment de l'OMC se trouve au 154 de la rue de Lausanne et on peut s'y rendre à pied à partir du Centre international de Conférence de Genève (CICG). Un **transport en bus** entre le CICG et l'OMC sera assuré à partir de 18 h.15. **Il n'y aura pas de transport spécial à la fin de la réception**.